

Communiqué de presse - 14 octobre 2025

Agyre et le Groupe Bastide Bondoux : une réponse commune pour atteindre les seuils de la RE2020 avec l'économie circulaire

En 2023, Agyre et le Groupe Bastide Bondoux unissaient leurs expertises respectives pour accompagner les projets de construction neuve et de réhabilitation vers la conformité RE2020 en alliant performances énergétiques, environnementales et économie circulaire. Un accompagnement désormais opérationnel et disponible sur l'ensemble du territoire.

Obligatoire pour les permis de construire déposés depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les constructions neuves, la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments neufs, réduire leur impact carbone, baisser des émissions de gaz à effet de serre et garantir un confort d'été optimal. Dès 2022, elle a introduit une progressivité de l'application sur les indicateurs carbone.

En 2025, les exigences se renforcent, notamment en ce qui concerne l'IC construction. Elles se poursuivront également en 2028 et en 2031.

Souvent reléguée au second plan au profit des performances énergétiques et du confort d'été, l'économie circulaire constitue pourtant une réponse à la fois pertinente et complémentaire pour satisfaire les exigences de la RE 2020. L'utilisation de matériaux à faible impact environnemental (bas carbone, biosourcés) ainsi que la mise en œuvre du réemploi / reconditionnement figurent parmi les leviers prioritaires pour atteindre les prochains seuils réglementaires.

Intégrer des pratiques d'économie circulaire permet de réduire efficacement l'impact environnemental des projets tout en respectant les seuils de l'impact carbone de la RE2020. En adoptant ces pratiques dès la phase de conception d'un projet de construction ou rénovation, cela facilite l'adaptation aux normes futures, mais aussi une gestion plus durable des ressources, contribuant ainsi à des bâtiments plus résilients, plus écologiques et mieux préparés à l'atteinte des seuils 2028 et 3031 de la RE2020.

« Répondre aux exigences de la RE2020 implique non seulement d'optimiser la performance énergétique et de réduire l'empreinte carbone d'un bâtiment, mais aussi, par exemple de gérer durablement les déchets et les gisements en phase chantier ou encore de massifier le reconditionnement et le réemploi. Ces pratiques circulaires s'appuient sur des outils et réglementation complémentaires : la REP PMCB, le diagnostic territoire et filières, les PEMD... », indique Fabio Mastroianni, Directeur Général Délégué d'Agyre.

Une offre de services commune pour une solution clé en main

Bien que fortement encouragés par la réglementation, tous ces enjeux et exigences conduisent à la multiplication des interlocuteurs en phase conception déjà difficilement identifiables. Partenaires depuis 2023, Agyre et le Groupe Bastide Bondoux ont ainsi fait le choix de développer une offre commune en alliant leurs expertises.

Bureau d'études indépendant, avec près de 50 collaborateurs répartis en France, le Groupe Bastide Bondoux propose un savoir-faire unique dans la conception de bâtiments avec des compétences sur quatre métiers complémentaires : énergie, environnement, confort et une expertise reconnue en innovation via, notamment, l'autoédition de ses propres logiciels de calculs thermiques réglementaires ou environnementaux, validés par le CSTB. Ses objectifs : s'assurer dès la conception des bonnes performances énergétiques du bâti, du bon dimensionnement des équipements et de leur optimisation pour répondre à la réglementation thermique et environnementale (RE2020), de la phase projet à la livraison.

Agyre, de son côté, accompagne les acteurs de la construction dans l'intégration d'une démarche d'économie circulaire au sein de leurs projets. Cette mise en œuvre s'appuie sur une évaluation des ambitions du projet, de ses acteurs et du territoire afin d'identifier et d'actionner tous les leviers pour la mise en place de pratiques plus vertueuses (filières de réemploi / reconditionnement, mixité des solutions constructives, bâtiment éco-conçu, réversibilité, biomimétisme...). Agyre intervient, de la phase esquisse à la livraison du bâtiment, au moyen de prestations variées allant du diagnostic PEMD à la formation, en passant par l'accompagnement dans la rédaction du DCE, le suivi de chantier et plus globalement par de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage économie circulaire pour une meilleure maîtrise du coût global ...

« L'évaluation des performances énergétiques d'un bâtiment et les pratiques d'économie circulaire dans un projet de construction sont interdépendantes. L'intégration sur mesure de l'expertise d'Agyre à notre offre de services nous permet d'apporter une réponse à haute valeur ajoutée à nos clients puisque l'ensemble de nos études intègrent désormais des données issues de l'économie circulaire : utilisation de matériaux biosourcés, taux de réemploi, suivi du tri sur chantier ou encore émissions de CO₂ évitées... », indique François Turland, Président du Groupe Bastide Bondoux.

Une offre taillée pour la construction neuve mais également pour la réhabilitation lourde

L'offre développée par les deux bureaux d'études est applicable aux constructions neuves mais également aux programmes de réhabilitations lourdes. Bien que la RE2020 ne concerne aujourd'hui que la construction neuve, les objectifs nationaux fixés à 500 000 rénovations de logements par an, dont 100 000 logements sociaux, poussent à la réflexion quant à la conformité de ces bâtiments dans un futur proche. Une RE2020 pour la rénovation/réhabilitation ne saurait tarder avec son lot de spécificités : conservation d'une partie des produits et matériaux, performances énergétiques cibles, impact carbone de la rénovation, etc.

Agyre et le Groupe Bastide Bondoux font ainsi le choix d'anticiper ces enjeux et d'ancrer ces rénovations et réhabilitations dans la double logique d'économie de matière et d'énergie en proposant aux maîtrises d'ouvrage une offre applicable à leurs projets de transformation urbaine pour en faire de véritables démonstrateurs. Un défi ambitieux mais essentiel pour transmettre aux générations futures des bâtiments à la fois durables et soucieux des enjeux d'un futur proche.

À propos du Groupe Bastide Bondoux

Depuis 1981, le Groupe Bastide Bondoux est un des leaders de la thermique de l'habitat en France et accompagne ses clients constructeurs, promoteurs et bailleurs dans la phase de conception et d'optimisation de leurs bâtiments neufs ou à rénover (maisons individuelles, immeuble de logements collectifs, bâtiments tertiaires), avec une expertise particulière sur les réglementations thermiques et environnementales (RT2012, RE2020). C'est aussi une expérience certifiée et un savoir-faire unique de prestations de conseils et d'études avec des compétences sur 4 métiers complémentaires : Energie – Environnement – Confort – Innovation

Le Groupe est composé d'une participation Synergisud et de deux structures principales :

- Bastide Bondoux pour les missions de conception en maisons individuelles neuves et en rénovation,
- Bastide Bondoux Ingéfluides pour les missions de conception en logements collectifs et bâtiments tertiaires neufs et à les opérations à rénover.

Ces structures sont elles-mêmes rattachées à la Holding Bastide Bondoux Fédérateur. Plus largement, le Groupe IMPACT Développement, composé des structures ABM Energie Conseil, NRJ Diags et PMB Software, est actionnaire de Bastide Bondoux Fédérateur. Notre présence géographique nous permet de couvrir l'ensemble du territoire national sur l'ensemble des expertises de conception, de rénovation, d'audits, de contrôles, d'outils numériques et de formations.

Pour plus d'informations : www.bastide-bondoux.fr

À propos d'Agyre

Agyre est un bureau d'études qui œuvre pour le développement de l'économie circulaire dans le secteur de la construction. Agyre est présent sur 3 champs d'action :

- Formation : fort de sa certification Qualiopi, Agyre propose différentes formations pour assurer la montée en compétences de l'ensemble des acteurs de la construction (Découvrir l'économie circulaire dans la construction, répondre à un CCTP économie circulaire, etc.).
- Opération : Agyre accompagne les acteurs du BTP pour l'intégration de produits et matériaux réemployés, reconditionnés, la réalisation des diagnostics PEMD, l'évolution des marchés de travaux, la réalisation d'études technico-économique, etc.
- Innovation : Agyre propose une offre clé en mains pour les porteurs de projets innovants (numérique, industriel...) : réalisation des business model, étude de faisabilité, accompagnement pour le financement du projet, feuille de route stratégique, conseil de structuration de filière matériaux...

Pour plus d'informations : www.agyre.com

Service de presse AGYRE : Patricia Desmerger – Campagne
06 07 47 34 77 - 01 42 02 45 44 - patricia.desmerger@orange.fr
@patdesmerger - **in** : fr.linkedin.com/in/patdesmerger